



PAR COURRIEL



Montréal, le 21 décembre 2016

Martine Comtois
Secrétaire générale

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2016-208D



Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 8 décembre dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Tous les documents envoyés dans la foulée de la décision suivante : Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets c. Société des alcools du Québec, 2016 QCCA1 322 (CanLII) ».

En réponse à votre demande, vous trouverez en pièce jointe le rapport de la firme KPMG portant sur le coût de la consigne des contenants de boissons alcooliques.

Cependant, nous tenons à préciser que ce rapport est un document datant de plus de 10 ans dont les données ne sont plus à jour. Depuis sa production, le nombre de contenants vendus à la SAQ a augmenté de 34 %, le coût des loyers est plus élevé de 25 % et l'environnement physique des succursales a évolué, confirmant les préoccupations de l'auteur du rapport à l'effet que l'exploitation d'un système de réception et d'entreposage de contenants vides à même le réseau de succursales est irréalisable.

Veillez également noter que le rapport de KPMG a été réalisé sur une base hypothétique qui ne prenait pas en compte la réalité opérationnelle des succursales de la SAQ de l'époque. L'auteur identifiait lui-même certaines considérations qui remettaient en doute la faisabilité du projet notamment, en raison de contraintes physiques et de négociations des baux existants impossibles à réaliser pour l'ensemble des 400 succursales dans des délais cohérents à une implantation provinciale.

En effet, la SAQ mise sur des succursales accessibles, bien positionnées et situées dans des locaux loués dont l'espace et la raison d'être ne permettent pas d'entreposer des contenants vides qui nécessitent un espace important et adapté.

De plus, il est important de noter que la récupération et le tri du verre ont évolué depuis la rédaction du rapport en 2006. Le taux de récupération des contenants de la SAQ était de 50 % en 2006. Il atteint aujourd'hui plus de 85 %, dépassant ainsi les taux de récupération des contenants consignés qui oscillent autour de 75 %.

... /

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Nous souhaitons également vous informer que de nombreux centres de tri se modernisent pour assurer un tri du verre de qualité grâce à de nouvelles solutions technologiques maintenant disponibles. Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a d'ailleurs annoncé son intention de soutenir les centres de tri du Québec pour leur permettre de tous se doter de ces équipements. Des projets-pilotes sont en cours à Grande-Rivière (Gaspésie), Thetford Mines, Québec, Terrebonne et Saint-Paul-de-Joliette.

Pour la SAQ, le défi du verre se situe après sa récupération. C'est pourquoi elle investit dans des partenariats avec le génie universitaire québécois afin de trouver des débouchés locaux au verre récupéré.

De plus, la SAQ initie diverses actions pour supporter les débouchés locaux du verre recyclé post-consommation et pour développer une industrie québécoise de recyclage du verre. Par exemple, un partenariat en recherche et développement avec l'Université de Sherbrooke a permis de développer un procédé de micronisation du verre pour en faire un remplacement cimentaire dans la confection d'un béton plus résistant, plus durable et à l'empreinte environnementale réduite. Un autre partenariat, avec l'École de technologie supérieure (ÉTS), favorise l'intégration du verre dans la fabrication d'un bitume plus résistant. La technologie est mise à l'épreuve actuellement dans les installations de la SAQ.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]
Martine Comtois